

Ville de Castelnaudary
DIRECTION URBANISME

ARRETE N° 2023 R 0069
portant mise à jour du Plan Local de l'Urbanisme
de la commune de Castelnaudary

LE MAIRE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-19 en date du 24 janvier 2018 approuvant Le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-89 en date du 15 avril 2019 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté n° NOR : MICC2232596A du 7 décembre 2022 portant modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Castelnaudary ainsi que ses documents annexes, à savoir le périmètre modifié du site patrimonial remarquable de Castelnaudary,

Considérant que suite à l'arrêté n° NOR : MICC2232596A du 7 décembre 2022 portant modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Castelnaudary, il convient de mettre à jour les annexes de son Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Castelnaudary est mis à jour à la date du présent arrêté pour tenir compte de la modification du périmètre du site patrimonial remarquable de Castelnaudary par arrêté n° NOR : MICC2232596A du 7 décembre 2022.

Les annexes dudit Plan Local de l'Urbanisme sont complétées par l'arrêté susmentionné et ses annexes (plans et liste des servitudes).

ARTICLE 2 : Le plan local d'urbanisme tel qu'approuvé sera mis à disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ; il sera également consultable sur le portail national de l'urbanisme.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant une durée d'un (1) mois minimum.

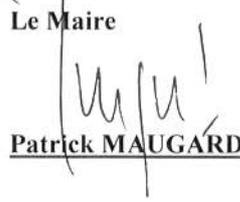
ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Certifiée exécutoire
Par réception en Préfecture
Le : 01 MARS 2023
Et par la publication
Le : 01 MARS 2023
Et par notification
Le :



Fait à Castelnaudary, le 28 février 2023

Le Maire


Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 01 MARS 2023

ID : 011-211100763-20230228-A202369-AR

